

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 26/10/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 V. 285 Vœu relatif à la sculpture attribuée à Anna Waisman située au 7, rue du Mont-Cenis

Le Conseil de Paris,

Considérant l'œuvre de l'artiste Anna Waisman, portant le nom « À la gloire des démolisseurs » située au 7, rue du Mont-Cenis, sur la terrasse d'un café ;

Considérant que cette œuvre a été créée en 1960, avec les pierres du viaduc d'Auteuil, alors en démolition ;

Considérant que l'œuvre a été achetée cette même année par la commune de Montmartre ;

Considérant que son travail a été repris, à l'époque, dans de nombreux articles de presse locaux et nationaux ;

Considérant qu'il est important de valoriser le patrimoine artistique du 18ème arrondissement ;

Considérant que cette œuvre est – malheureusement – trop peu connue et mérite d'être mise en lumière ;

Considérant en effet que cette œuvre, appartenant à la commune de Montmartre et autrefois bien visible de la rue, pourrait aujourd'hui laisser croire qu'elle n'appartient pas à l'espace public, étant dissimulée sur une terrasse.

Sur proposition de Pierre-Yves BOURNAZEL et les élus du groupe Indépendants et Progressistes, au nom de l'exécutif,

Émet le vœu que :

La Mairie de Paris accompagne la Commune de Montmartre et la famille d'Anna Waisman dans leur projet de déplacement et de valorisation de l'œuvre de l'artiste « A la gloire des démolisseurs », actuellement située rue du Mont Cenis dans le 18^{ème} arrondissement.